



QUESTIONS / RÉPONSES

SUR L'ADMISSION EN PREMIER CYCLE À L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE NANCY

- 1** QUELLE FILIÈRE DU BACCALAURÉAT FAUT-IL SUIVRE POUR INTÉGRER LES ÉTUDES D'ARCHITECTURE ?

Toutes les filières du baccalauréat permettent de postuler dans les études d'architecture. Nous regardons tous les dossiers. Statistiquement, nous avons plus de candidats des filières générales mais des candidats des filières technologiques intègrent l'école chaque année. Il faut être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent pour être inscrit dans les études d'architectures.
- 2** AVEC LA RÉFORME DES LYCÉES, QUELLES OPTIONS DOIS-JE CHOISIR ? FAUT-IL OBLIGATOIREMENT CHOISIR UNE OPTION SCIENTIFIQUE AU LYCÉE ?

Il n'y a pas de mauvais choix ou d'options privilégiées. Nous conseillons aux lycéens de choisir les options qui leur plaisent et qui leur correspondent et dans lesquelles ils auront les meilleurs résultats.
- 3** QUELLE EST LA PROCÉDURE POUR ENTRER EN 1^{ÈRE} ANNÉE ?

Tous les candidats doivent créer un dossier sur le portail [parcoursup](http://parcoursup.fr) : www.parcoursup.fr entre le 17 janvier et le 14 mars, qu'ils soient lycéens ou déjà titulaires du baccalauréat.
- 4** Y A-T-IL UN CONCOURS POUR RENTRER À L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE NANCY ?

Il n'y a pas de « concours » pour intégrer les études d'architecture. En revanche, la procédure prévoit une présélection sur **dossier scolaire** suivie d'un **entretien de motivation** pour les candidats retenus.
- 5** COMMENT SE DÉROULE LA PROCÉDURE D'ADMISSION EN 1^{ÈRE} ANNÉE ? QUELLES SONT LES ÉTAPES ?

2 phases : une **présélection sur examen du dossier scolaire** et un **entretien pour les candidats retenus** à la présélection. Les 600 premiers candidats retenus sont convoqués à un entretien.
- 6** QUELS SONT LES CRITÈRES PRIS EN COMPTE POUR LA PRÉSÉLECTION ?

Pour les **lycéens** : les notes des épreuves antérieures du bac, celles de l'enseignement scientifique, LV1 et histoire-géographie.
Pour les **bacheliers** : l'ensemble du dossier est examiné notamment les notes obtenues au baccalauréat et la lettre de motivation.
- 7** QUELLE MOYENNE FAUT-IL OBTENIR POUR ÊTRE CONVOQUÉ AUX ENTRETIENS DE MOTIVATION ?

Environ deux tiers de nos candidats sont des lycéens. En 2023, les lycéens devaient avoir une moyenne supérieure à 14,5 pour être convoqués à l'entretien de motivation.
- 8** QUAND ET COMMENT SE DÉROULENT LES ENTRETIENS DE MOTIVATION ?

Les candidats admissibles sont convoqués entre mi et fin avril pour un entretien d'une vingtaine de minutes. Il s'agit d'une conversation avec un jury de deux personnes de l'école qui a pour but de mesurer la motivation des candidats. Les entretiens se déroulent en visioconférence.
- 9** L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE PROPOSE-T-ELLE UNE FILIÈRE PRÉPARATOIRE AU CONCOURS D'ENTRÉE ?

Il n'y a pas de concours d'entrée, aucune préparation n'est nécessaire. Ce sont avant tout les résultats scolaires et la motivation qui comptent. La préparation consiste par exemple à se renseigner sur les études d'architecture.
- 10** FAUT-IL PRÉSENTER DES TRAVAUX PERSONNELS LORS DE L'ENTRETIEN ?

Les lycéens ne sont pas autorisés à présenter des travaux personnels lors de l'entretien. Leur admission est prononcée sur la seule base de leurs résultats au lycée et de leur motivation. Les candidats titulaires du bac qui souhaitent se réorienter, peuvent présenter des travaux personnels (carnets de croquis, portfolio, ...) devant le jury de l'entretien mais ce n'est pas une obligation.
- 11** COMBIEN DE CANDIDATS SONT ADMIS À L'ISSUE DE LA CAMPAGNE D'ADMISSION ?

Notre capacité d'accueil est de 110 places en 1^{ère} année. En 2023, 1500 candidats ont confirmé leur vœu sur [parcoursup](http://parcoursup.fr). 640 ont été convoqués en entretien. Pour réunir notre promotion de 110 étudiants, nous sommes remontés jusqu'au 247^e du classement. Certains des candidats ayant choisi d'autres établissements, en général une autre école d'architecture.
- 12** EN CAS D'ÉCHEC À L'ADMISSION, QUEL CURSUS CONVIENT-IL DE POURSUIVRE AFIN DE TENTER À NOUVEAU D'ENTRER À L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE L'ANNÉE SUIVANTE ?

Quel que soit le cursus universitaire suivi, les candidats bacheliers peuvent présenter une candidature pour un accès en 1^{ère} année. Les éléments de dossier pris en compte sont différents des candidats en terminale et nous regardons les notes obtenues au baccalauréat, la lettre de motivation, les centres d'intérêt personnels et éventuellement les résultats obtenus dans l'enseignement supérieur s'ils sont

en rapport avec l'architecture.
Les candidats peuvent s'engager dans des études supérieures universitaires en rapport avec l'architecture et dans tous les cas vers une formation universitaire diplômante formant à un métier dans un domaine qui les intéresse. En fonction de leur sensibilité, ils peuvent s'orienter vers des études en design, en génie civil, en art, en histoire...

Il n'est en aucun cas nécessaire ou recommandé de s'orienter vers les formations privées type « prépa archi ». Les ENSA ne promeuvent pas ce type de formation qui sont onéreuses et ne garantissent pas une admission dans les études d'architecture.

13 QUELLE EST LE MONTANT DES FRAIS D'INSCRIPTION DANS LE CYCLE LICENCE ?

373€ par année en 2023/2024, plus une cotisation CVEC (contribution vie étudiante et de campus) de 100€ à régler au CROUS. Pour la rentrée 2024, l'inscription peut varier de quelques euros. Les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de ces frais.

14 VOTRE ÉCOLE DISPOSE-T-ELLE DE POSSIBILITÉS D'OBTENTION D'UNE BOURSE SCOLAIRE ?

Oui, l'école d'architecture de Nancy est un établissement d'enseignement supérieur du ministère de la Culture. Les étudiants peuvent faire une demande de bourse auprès du CROUS comme pour les autres établissements publics du supérieur.

15 SI JE NE SUIS PAS ADMIS EN 1^{ÈRE} ANNÉE ET QUE JE FAIS D'AUTRES ÉTUDES SUPÉRIEURES, PUIS-JE ACCÉDER À L'ÉCOLE EN 2^E OU EN 3^E ANNÉE ?

Les titulaires de quelques diplômes, comme BTS Design d'espace, le DNMA de mention espace ou de DUT/BUT Génie civil peuvent être admis en 2^e année du premier cycle. Les modalités d'admission sont les mêmes : examen du dossier et entretien pour les candidats retenus. Sous certaines conditions les titulaires d'un bac+ 5 en ingénieur génie civil peuvent intégrer la 3^e année.

16 SI J'AI OBTENU UNE LICENCE UNIVERSITAIRE COMME UNE LICENCE EN HISTOIRE OU EN GÉNIE CIVIL, PUIS-JE ENTRER EN CYCLE MASTER À L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE ?

Le cycle master des études d'architecture n'est accessible qu'aux personnes qui ont obtenu le **diplôme d'études en architecture** ou son équivalent européen. Avec d'autres diplômes, les étudiants peuvent demander à intégrer l'école en cours de premier cycle.

17 QUELLE EST LA DURÉE RÉELLE DES ÉTUDES ?

La plupart des élèves qui entrent en première année poursuivent leurs études pendant **5 ans** et obtiennent le diplôme d'état d'architecte. Certains d'entre eux poursuivent leurs études au-delà en se spécialisant ou en préparant un doctorat. De plus en plus d'étudiants effectuent un semestre ou une année de césure pendant leur cursus.

18 PEUT-ON ARRÊTER À BAC+3, À LA FIN DU PREMIER CYCLE ?

Oui, il est possible de quitter l'école après la L3 pour intégrer une autre école d'architecture française ou étrangère, un master universitaire ou pour entrer dans la vie active. Il est également possible de quitter l'école après la L2 pour intégrer une école de paysage, ou une licence professionnelle.

19 L'ÉCOLE PRÉPARE-T-ELLE À D'AUTRES MÉTIERS QUE CELUI D'ARCHITECTE ?

Il y a de nombreuses façons d'exercer le métier d'architecte et il y a aussi de nombreux autres métiers que l'on peut exercer avec un diplôme de premier cycle en architecture ou avec le diplôme d'Etat d'architecte.

20 LES DIPLÔMÉS TROUVENT-IL FACILEMENT DU TRAVAIL À LA FIN DE LEURS ÉTUDES ?

21% des étudiants sont déjà engagés dans la vie active avant la fin de leurs études. 34% des étudiants trouvent un emploi en moins de 3 mois. Les autres trouvent un emploi dans l'année qui suit la fin de leurs études (enquête réalisée auprès des diplômés 3 ans après la fin de leurs études)

21 QUELLE MÉTHODE PÉDAGOGIQUE EST UTILISÉE À L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE DE NANCY ?

L'école privilégie l'approche par compétences et l'apprentissage de la conception architecturale et urbaine par le projet. L'évaluation est continue ce qui impose un travail régulier et de l'assiduité tout au long du semestre.

22 IL Y A-T-IL BEAUCOUP D'ABANDONS ET DE REDOUBLEMENTS AU COURS DES PREMIÈRES ANNÉES D'ÉTUDE ?

À l'issue de l'année 2021, sur les 124 nouveaux inscrits en L1 : 80% sont passés en L2, 10% ont redoublé totalement ou partiellement leur année et 10% ont abandonné. Ces chiffres sont stables d'une année sur l'autre. Plus de 70% des admis obtiennent le diplôme à bac+3.

Pour toute autre question concernant les inscriptions, vous pouvez vous adresser par mail à preinscription@nancy.archi.fr